

# LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

par Mahinur Ozdemir



© CPCP asbl - mai 2008

**CPCP - Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation asbl**  
Rue des Deux Eglises, 45 - 1000 Bruxelles - Tél.: 02/238 01 00 - [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be) - [www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)



## CHIFFRES CLÉS :

- **Premier bassin d'emploi** en Belgique :
  - 679.889 employés<sup>1</sup> dont 350 000 navetteurs<sup>2</sup>
  - 33.000 entreprises dont 400 entreprises de plus de 200 travailleurs
- Taux de **chômage** : 19,2% en 2008<sup>3</sup>
- **Commune la plus pauvre** : Saint-Josse-Ten-Noode  
(le revenu moyen par habitant est de 16.244 €<sup>4</sup>)
- **Commune la plus riche** : Woluwe-Saint-Pierre (le revenu moyen par habitant est de 31.483 €<sup>5</sup>)
- **Revenu d'intégration sociale**<sup>6</sup> :
  - cohabitants: 474,37€/mois
  - isolés: 711,56€/mois
  - famille monoparentale avec charge d'enfants: 948,74€/mois

## I. BRUXELLES, VILLE RICHE ET HABITANTS PAUVRES :

La Région de Bruxelles-Capitale est une ville très disparate sur le plan socio-économique. En termes de richesse produite par habitant, elle constitue la première Région du pays et l'une des régions les plus riches d'Europe.

La Région de Bruxelles-Capitale est à la fois une région attractive d'un point de vue économique (emploi, investissement,...) et un pôle de développement très important pour la Belgique mais paradoxalement une grande partie de sa population est exclue de cette richesse économique. Cette situation est démontrée à travers les indicateurs sociaux tels que le taux de chômage, le revenu moyen par habitant, le nombre de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (ex-minimex).

---

<sup>1</sup> Belgique: 4.380.278 emploi intérieur total en 2007 (Source: baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale)

<sup>2</sup> Dont 229.500 Flamands et 126.500 Wallons (Source: SPF Economie PME, Classes moyennes et Energie. DG statistique et information économique, communiqué de presse du 19 juillet 2007)

<sup>3</sup> Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en septembre. Source: Actiris

<sup>4</sup> Source: Direction générale Statistique et Information économique, Statistiques fiscales, 2006

<sup>5</sup> Source: idem

<sup>6</sup> Source: <http://socialassistance.fgov.be>

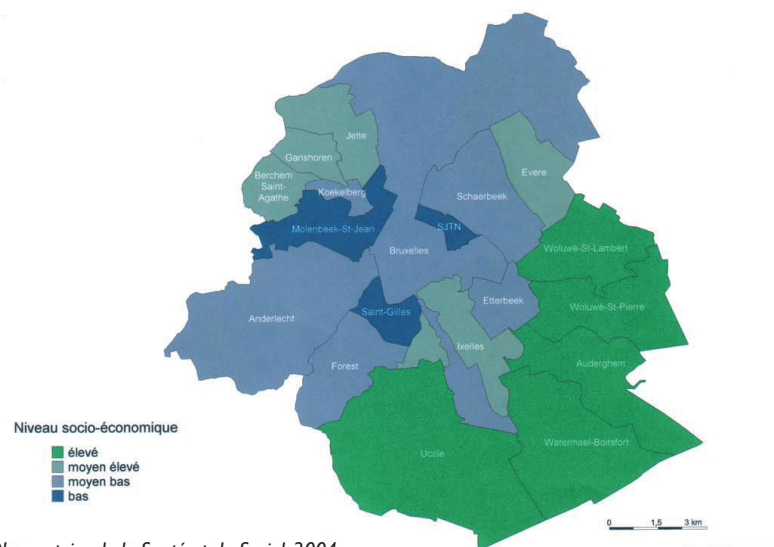


Selon le dernier *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*<sup>7</sup>, de plus en plus de Bruxellois perçoivent un revenu trop faible pour mener une vie conforme à la dignité humaine. Près de 2,15% de bruxellois sont bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale<sup>8</sup>.

D'autre part, s'il est vrai que la crise financière et économique handicape la situation de l'emploi, trop de personnes sont sans emploi stable. En effet, plus d'un quart des habitants et près de 40% des enfants bruxellois vivent dans un ménage où aucun travail rémunéré n'est exercé.

• **Contrastes entre les communes**

Cet hiatus de la Région de Bruxelles-Capitale, productrice de richesse et de pauvreté, est encore plus accentué lorsque l'on constate les contrastes socio-économiques entre ses 19 communes. Selon les communes, le revenu moyen par habitant varie beaucoup. Les communes du Sud-Est (Woluwé Saint-Lambert, Woluwé Saint-Pierre, Uccle, Auderghem, Watermael-Boitsfort ) ont un revenu moyen par habitant nettement supérieur à des communes comme Saint-Gilles, Saint-Josse ou Molenbeek Saint-Jean.



© Observatoire de la Santé et du Social, 2004  
Cartographie : T. Roesems

<sup>7</sup> Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008, disponible sur [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

<sup>8</sup> Idem, page 20



## 2. L'EMPLOI :

La Région de Bruxelles-Capitale compte plus de 680.000 emplois et 33.000 entreprises sur son territoire. Toutefois, il est à noter qu'une partie non négligeable de ces emplois ne sont pas occupés par des Bruxellois. Un flamand sur 10 et un wallon sur 10 travaillent à Bruxelles. Ce phénomène de navette touche une partie du secteur privé (banques, assurances, entreprises de production...). Le secteur public est tout autant affecté: très peu de Bruxellois travaillent dans certaines administrations fédérales (SPF, SNCB,...).

La Région de Bruxelles-Capitale est le premier pôle économique du pays. Il est certes important de le développer. Le Gouvernement bruxellois a donc fait de la politique de l'emploi la priorité de sa législature. Le Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C2E) adopté entre la Région et les partenaires sociaux en mars 2005 a défini les grandes lignes de cette politique et a développé près de 15 chantiers d'actions prioritaires en matière d'emploi et de formation.

### • Mesures prises par le gouvernement bruxellois

En 2008, la Région offre du travail à 686.000 personnes et présente un taux de navette entrante de 52,7%. Cela traduit donc que plus de Bruxellois travaillent à Bruxelles. On peut affirmer que les mesures prises en début de législature portent peu à peu leurs fruits.

Concernant le phénomène de navetteurs, on pourrait évoquer la mise en place d'un impôt des personnes physiques pour toutes personnes travaillant à Bruxelles mais habitant une autre Région. Mais ... !

Outre ce phénomène de *navette*, qui permet une sélectivité plus grande de l'offre d'emploi, le *chômage des jeunes* et les *discriminations à l'embauche* sur le marché de l'emploi sont très préoccupants.

Pour lutter contre ces réalités, le gouvernement bruxellois a adopté en concertation avec les partenaires sociaux de la Région, et dans la foulée du C2E, deux grands programmes d'actions :

• **Le plan pour l'emploi des Bruxellois** est un plan d'actions initié par le ministre bruxellois de l'emploi. Il vise deux grands objectifs :

- obtenir un accroissement de l'emploi des Bruxellois sur le territoire de la Région (faire en sorte qu'au moins 50% de Bruxellois travaillent au sein du marché de l'emploi à Bruxelles)
- créer une dynamique entre les différents acteurs bruxellois : les demandeurs d'emploi, les employeurs, les syndicats, les partenaires sociaux,...

• **Le plan pour l'emploi des jeunes à Bruxelles** est une initiative qui vise à lutter contre le chômage des jeunes à Bruxelles. Ce plan comprend 26 mesures visant à atteindre cet objectif: améliorer les compétences des chercheurs d'emploi, développer l'emploi pour les plus faiblement qualifiés, favoriser des stages en entreprises,... Sans oublier un renforcement de l'accompagnement donnée par Actiris aux jeunes demandeurs d'emploi.



Parmi les principales mesures proposées et mises en oeuvre en matière de lutte contre la discrimination à l'embauche citons: la charte de la diversité et les plans de diversités ( mise en place d'un guichet de la diversité, ainsi que l'engagement de manager de la diversité, ... ).

- La **Charte de la diversité** en Région de Bruxelles-Capitale a été signée par de nombreuses entreprises bruxelloises (Ikéa Anderlecht, Décathlon, Casino Austria). Elle a comme objectif principal la lutte contre la discrimination à l'embauche. En signant cette Charte, ces entreprises se sont engagées à promouvoir la diversité dans leurs entreprises
- L'adoption en 2008 d'une **ordonnance** relative à la lutte contre la discrimination et à l'égalité de traitement en matière d'emploi. Celle-ci permet la création de nouveaux outils afin de mieux lutter contre toutes les formes de discriminations.

### 3. LE CHÔMAGE

Le taux de chômage en Région Bruxelloise (19,2%) est le plus élevé du pays.

- le chômage des jeunes (15-24 ans) : Il a très fort augmenté ces 10 dernières années. Il atteint les 34,4% dans la Région de Bruxelles-Capitale.
- Le chômage des infra-qualifiés : ce taux est de 29,8% en Région de Bruxelles-Capitale. Plus le niveau d'étude est élevé, plus le taux de demandeurs d'emploi est faible.

Tableau :      taux de chômage par niveau d'études : 2007

	RBC	Belgique	UE – 25
Faible	29,8%	12,9%	10,6%
Moyen	18,6%	7,6%	6,9%
Elevé	8,7%	3,8%	3,9%
Total	17,2%	7,5%	7,1%

Source: INS – EFT, SPF Économie – Direction générale Statistique et Information économique

- Le chômage de longue durée (chômage dont la durée dépasse 1 an) : la catégorie de chômeurs de longue durée est importante en Région de Bruxelles-Capitale. Ce taux atteint les 65,1% en 2007.<sup>9</sup>



Certes Bruxelles présente de nombreux atouts économiques mais elle n'échappe pas aux spécificités qui caractérisent les grandes métropoles et qui peuvent en partie expliquer les niveaux de chômage élevés en Région de Bruxelles-Capitale:

- les exigences élevées en termes de qualifications: le marché local de l'emploi évolue dans le secteur des services aux entreprises et aux administrations et sont donc destinés à un public qualifié;
- le niveau trop faible de scolarisation des Bruxellois : 65% des Bruxellois ont au mieux obtenu un diplôme de secondaire inférieur;
- la discrimination à l'embauche,
- la disparition des industries urbaines et la spécialisation des ouvriers,
- le bilinguisme : 90% des demandeurs d'emploi sont unilingues à Bruxelles. Bien que l'octroi des chèques-langues<sup>10</sup> constituent un atout incontournable, il ne faut pas négliger la mise en cause de la qualité de l'enseignement et l'inadéquation entre l'école et la réalité du marché de l'emploi Bruxellois. La promotion d'un enseignement bilingue mérite encore une fois d'être examiné.
- le phénomène de la navette qui engendre une concurrence non-négligeable sur le marché de l'emploi;
- ...

### • Le rôle d'Actiris?

Depuis 2006, cet organisme connaît d'importantes restructurations: la signature d'un contrat de gestion qui lie Actiris et le Gouvernement régional a causé une série de nouveautés: le changement de nom (Orbem est devenu Actiris le 22 juin 2007), la décentralisation d'antennes d'Actiris, la création d'une Maison de l'Emploi dans chaque commune Bruxelloise afin de favoriser le rapprochement entre les demandeurs d'emploi et les services qui leur sont proposés.

Le rôle d'Actiris peut être remis en cause dans le contexte suivant: malgré tout ces changements on peut reprocher à Actiris un manque de proactivité en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Les collaborateurs ont souvent tendance à devenir des «soutiens psychologiques» et n'incitent pas assez les demandeurs d'emploi à travailler. C'est peut-être la raison pour laquelle Actiris vient d'engager un personnel supplémentaire afin d'assurer un «coaching intensif».

---

<sup>10</sup> Actiris offre des chèques langues cumulables avec d'autres chèques formations. Les conditions suivantes doivent être remplies: connaître une des deux langues de la Région, être domicilié dans l'une des 19 communes, être inscrit auprès d'Actiris, avoir signé un Contrat de Projet Professionnel (module Recherche d'Emploi), avoir passé un test de langue auprès d'actiris.



D'autre part, le Contrat de Projet Professionnel est actuellement facultatif et semble peu attractif en raison d'un manque d'information du demandeur d'emploi. Ce plan d'action pour une recherche plus efficace d'emploi propose de nombreux services : formations, atelier CV, un accompagnement spécifique et plus structuré, des entretiens spécialisés,... Bref, tout ce qu'il faut pour augmenter les chances de trouver un emploi. Au départ, ce service avait été mis en place pour lutter contre le chômage des moins de 30 ans. Depuis 2007, le champ des bénéficiaires a été élargi à tous les demandeurs d'emploi. Le bilan? Parmi les 42.084 demandeurs d'emploi convoqués, seuls 8.734 ont signé un CPP, ce qui représente 1 personne sur 5. Or, le CPP, s'il était obligatoire, pourrait être une mesure contraignante notamment à l'encontre des jeunes.

Bref, malgré les politiques volontaristes et efficaces menées ces dernières années, en matière d'emploi et de lutte contre le chômage, il reste beaucoup à faire. Le chômage ne s'est pas créé en un jour, il ne disparaîtra certes pas demain...

### SOURCES:

- Direction générale Statistique et Information économique, Statistiques fiscales, 2006
- SPF Economie PME, Classes moyennes et Energie. DG statistique et information économique
- Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale, IBSA, trimestriel juillet 2008, éditions IRIS
- Baromètre social, Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008, Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, disponible sur [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)
- Rapport de l'Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications, septembre 2008
- [www.actiris.be](http://www.actiris.be)
- [www.cerexhe.be](http://www.cerexhe.be)
- <http://socialassistance.fgov.be>

### DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.